

# Règlement, concours photo Entre le grain et le fil



## Article 1. Objet du concours

« Mise en valeur du vêtement breton, traditionnel et/ou contemporain inspiré du traditionnel ».

À l'occasion de son 80ème anniversaire, le Cercle Celtique de Vannes organise une exposition/ concours photographique et vous invite à explorer le vêtement traditionnel sous un angle nouveau. Ne photographiez pas seulement un costume, capturez une matière, un détail, une fierté.

Mettez la Bretagne à l'épreuve de votre objectif : là où la trame du tissu rencontre celle de l'image.

Cet évènement se tiendra **du 17 au 18 octobre 2026 au palais des arts et des congrès de Vannes.**

Les photographies doivent mettre en lumière l'héritage textile breton, ses déclinaisons modernes ou revisitées, ainsi que la créativité liée à ce patrimoine culturel. Les clichés peuvent être réalisés en studio, lors de rassemblements traditionnels ou dans un contexte contemporain.

---

## Article 2. Conditions de Participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure, amateur ou professionnelle.

La participation est gratuite.

Chaque candidat peut soumettre **1 à 3 photographies maximum**, toutes catégories confondues.

Chaque candidat devra fournir un exemplaire physique de chaque photographie.

Les œuvres doivent être originales, libres de droits et réalisées par le participant.

Toute photographie contenant un contenu illicite, offensant ou contraire aux valeurs du concours sera refusée.

---

### Article 3. Conditions d'installation et de retrait (autonomie)

L'installation en autonomie se fera le 17 octobre : chaque photographe sélectionné est responsable de la mise en valeur de ses œuvres dans l'espace qui lui est attribué.

L'organisation fournit l'espace et les grilles d'exposition, mais l'exposant doit prévoir le reste du matériel :

- Supports : Les photos doivent être encadrées ou contrecollées (Dibond, PVC, Marie-Louise) et munies d'un système d'accrochage fiable (crochets, fils nylon, etc.).
- Matériel : L'exposant apporte ses propres outils servant à l'accrochage.
- Signalétique : Un cartel sera fourni par l'organisateur indiquant le titre, le lieu de prise de vue et le nom de l'auteur, d'après les informations fournies dans le dossier de candidature/ formulaire.
- Respect des lieux : Aucun percement de mur ou collage définitif n'est autorisé.

Le décrochage s'effectuera obligatoirement à une date et horaire communiquées ultérieurement. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la clôture officielle de l'exposition.

---

### Article 4 : Format et catégories

Les participants peuvent concourir dans l'une ou les deux des catégories suivantes :

- Catégorie **Couleurs**
- Catégorie **Noir & Blanc**

Formats acceptés :

- Fichiers numériques en JPG ou PNG
- Résolution minimale : 3000 px sur le grand côté/haute résolution (300 dpi minimum).
- Poids maximal : 10 Mo par fichier

Les retouches sont autorisées si elles n'altèrent pas la nature documentaire du vêtement.

---

### Article 5. Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à transmettre via l'adresse mail - [president@kkgvannes.fr](mailto:president@kkgvannes.fr)

Chaque envoi par mail doit contenir :

- Le nom et coordonnées du participant
- RIB
- Les clichés du concours

Nommage des fichiers photographie :  
NOM\_PRENOM\_CATEGORIE\_TITRE\_N°X.jpg

Un Google forms est également à compléter :

#### **lien du formulaire**

- Le nom et coordonnées du participant
- La catégorie souhaitée
- Une présentation des photographies
- Détails techniques des oeuvres présentées
- Informations souhaitées sur le cartel

Calendrier organisationnel :

**Limite d'envoi : 10 septembre 2026**

Exposition et vote du public : 17 et 18 octobre 2026,  
Palais des Arts - Vannes

**Annonce des lauréats : 18 octobre 2026.**

---

### Article 6. Droits d'auteur et d'utilisation

Les participants conservent leurs droits d'auteur. Le participant certifie être l'auteur de la photo et avoir obtenu l'accord des personnes identifiables sur le cliché.

Ils autorisent toutefois l'organisateur à utiliser et diffuser leur photo uniquement dans le cadre du concours : exposition, communication, réseaux sociaux, supports du cercle celtique de Vannes, de la Ville ou de l'Agglomération.

Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord supplémentaire.

---

## Article 7. Jury et vote du public

Les lauréats sont désignés selon la méthode suivante :

- 50 % jury
- 50 % vote du public

### Composition du jury :

- 1 photographe professionnel
- 1 représentant de la Ville de Vannes
- 1 personne disposant d'un regard artistique (designer, peintre, styliste, etc.)

### Le jury évalue les œuvres selon plusieurs critères :

- Respect du thème
- Qualité technique
- Composition visuelle
- Originalité de l'interprétation
- Mise en valeur du patrimoine vestimentaire breton

---

## Article 8. Prix

Un Prix financier sera remis au lauréat de chaque catégorie. Ce prix pourra porter le nom d'un partenaire financier :

Exemple :

« Prix [Nom du Partenaire] – Catégorie Couleur » ;  
« Prix [Nom du Partenaire] – Catégorie Noir et Blanc »

Montant des prix : 200€

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des mentions spéciales.

*Note : Le versement des prix financiers sera effectué par [virement/chèque] sous 30 jours.*

---

## Article 9. Annonce des résultats

Les lauréats seront annoncés :  
Pendant l'événement défilé de mode associé à cet événement. Le dimanche 18 octobre, deuxième passage.

Un affichage ou une projection des photographies gagnantes pourra accompagner l'annonce.

---

## Article 10. Communication du concours

Pour attirer un maximum de candidats, la communication sera assurée via :

- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn...)
- Envoi mail à des écoles de photographie, associations, photographes, médias
- Affichages publics
- Publications dans la presse locale
- Site et supports de communication de la Ville de Vannes et de l'Agglomération

Les participants sont encouragés à partager le concours sur leurs propres réseaux.

---

## Article 11. Responsabilité

L'organisation assure la surveillance générale de l'exposition pendant les heures d'ouverture au public.

Toutefois, elle décline toute responsabilité en cas de:

- Problèmes techniques liés à l'envoi du dossier d'inscription des fichiers
- Dégradation ou de vol des œuvres
- Informations erronées fournies par les participants

Il appartient à chaque exposant de souscrire, s'il le souhaite, une assurance exposition («clou à clou»)

---

## Article 12. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent